

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier , à dix heures et quatorze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 22 janvier 2026, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 22 janvier 2026, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatiha	DUCELLIER Nicolas	LEYDIER Gaëlle
ASLANGUL Charles	DUVAUDIER Michel	PATOUX Sabine
CAMPAROT Alain	FAURE Dominique	TAUPIN Laurent
CAPLAIN Henri	FEMEL Yvan	PANETTA Tonino (3)
DOUSSET Didier	HANNI Vanessa	TIMERA Hawa
DUBUS Philippe	LECUYER Marc	

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur

Représentés par Madame/Monsieur

BEDU Vincent (1)	ASLANGUL Charles
BEGAT Jean-Philippe (2)	Jacques Alain BENISTI
CHAZOTTES Jean-François	LEYDIER Gaëlle
THOREAU Yves	FEMEL Yvan
VEDIE Arnaud	DUCELLIER Nicolas

- (1) Représente la ville de Santeny et GPSEA
- (2) Monsieur BEGAT Jean-Philippe a délégué un pouvoir à Monsieur Jacques Alain BENISITI qui n'est pas membre élu de ladite assemblée ; ce pouvoir ne peut donc pas être pris en compte.
- (3) Arrivée de M. PANETTA Tonino à 11h 19

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Hawa TIMERA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Karima HAMDANE, Assistante de Direction – SAF94
- ✓ Madame Emmanuelle BARAT, Responsable des Etudes Foncières
- ✓ Madame LAMBERTUCCI Silvia, Responsable - Paierie Départementale
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Cheffe de Projet DAIST - Département du Val-de-Marne

Objet : Délibération n° 2026-6 C - Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Nombre de conseillers en exercice : 42	Blancs et nuls : 0
Présents à la séance : 17	Ont voté pour : 22
Représentés : 5	Ont voté contre : 0
Votants : 22	Abstention : 0
Départs : 0	

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**

**DELIBERATION n° 2026-6 C
DU COMITE SYNDICAL**

Séance n° 1 du 29 janvier 2026

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte d'Action Foncière n°96/3890 en date 31 octobre 1996 et la désignation la Paierie Départementale comme comptable du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts du SAF94 : n° 2004/4535 du 29 Novembre 2004, n° 2017-4524 du 20 décembre 2017.

Vu le budget 2025 du Syndicat,

Vu le bilan d'activité 2025 adopté en séance,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le rapport n° 2026-6 C présenté à l'appui de la présente délibération,

Le Comite Syndical, après avoir débattu,

DECIDE :

Article unique : De donner acte du rapport sur les orientations telles que présentées en annexe de la présente délibération et de retenir ces orientations pour l'exercice 2026.

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL

